

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1864.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1864 (1).

AMENDEMENT DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A L'ART. 401, LITT. C
(SERVICE ANNUEL ORDINAIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE).

MESSIEURS,

Dans les notes explicatives à l'appui du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice de 1864, le Gouvernement s'est réservé (voir *Documents*, n° 123, p. 72), de demander une augmentation, si le crédit de fr. 1,677,352 57 c, porté à l'article 401, litt. c, était reconnu insuffisant pour assurer l'exécution de l'arrêté royal du 10 janvier 1863.

Cette insuffisance est aujourd'hui constatée. Le Gouvernement vient de recevoir de MM. les Gouverneurs des provinces les tableaux des ressources et des besoins du service ordinaire de l'instruction primaire pour l'exercice de 1864. Ainsi qu'on le verra par le tableau récapitulatif ci-annexé, le montant des besoins pour les neuf provinces est de fr. 5,731,347 92

Le montant des ressources communales, applicables au même service, est de fr. 3,393,735 76

De sorte que le déficit à combler par les provinces et par l'État, en exécution de l'article 23 de la loi, est de fr. 2,337,612 16

Les subsides provinciaux s'élèveront à fr. 244,581 72

L'État devra donc intervenir pour une somme de fr. 2,093,030 44

Or, le crédit qui figure au projet de Budget n'étant que de 1,677,352 57

Il y a lieu de l'augmenter de fr. 415,677 87

Le Ministre de l'Intérieur,
ALP. VANDENPEEREBOOM.

(1) Budget, n° 123 (session de 1862-1863).

TABLEAU RÉCAPITULATIF

*des ressources et des besoins du service ordinaire de l'instruction primaire
pour 1864.*

PROVINCES.	MONTANT des besoins.	MONTANT des ressources locales.	DÉFICIT à combler par la province et par l'État.	SUBSIDES provinciaux.	SUBSIDES à accorder sur le Trésor public.
Anvers	584,060 »	175,488 »	211,481 »	20,072 »	182,409 »
Brabant	896,005 15	457,809 58	458,105 55	58,000 »	580,105 55
Flandre occidentale . .	572,978 »	249,620 »	325,358 »	40,000 »	285,358 »
— orientale	682,515 50	579,194 50	305,321 »	41,765 »	261,558 »
Hainaut	1,004,414 50	661,051 11	345,363 39	32,664 77	310,698 62
Liège	745,058 »	524,859 84	220,178 16	22,481 95	197,696 21
Limbourg	274,752 50	150,575 44	124,179 06	5,100 »	121,079 06
Luxembourg	509,861 »	292,951 »	216,730 »	6,000 »	210,730 »
Namur	661,016 49	504,118 49	156,898 »	11,500 »	145,398 »
TOTAUX	5,751,347 02	3,595,755 76	2,357,612 16	244,581 72	2,095,030 44

